

Commune de Saint-Prix**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2022**

Date de convocation : 14 juin 2022

Date d'affichage : 1^{er} juillet 2022

Membres en exercice	29
Membres présents	18
Membres votants	25

L'an deux mil vingt-deux, le 23 juin à 21 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des fêtes, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire. En raison du contexte sanitaire, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la Ville.

Étaient présents : Madame Céline VILLECOURT - Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, Mme MOLLIERE, M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjointe –, M. CHASTAING, Mme DANIN, M. ENJALBERT, M. VET, M. GANDRILLON, M. ESTARZIAU, Mme LECLERC, Mme MOROSAN, Mme MONET, M. ROCHER, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme MAUGER pouvoir à Mme VILLECOURT, Mme CHAIZE pouvoir à M. MAIRE, Mme DRIENCOURT pouvoir à M. SEFRIN, M. TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme TRAN pouvoir à M. BOURSE, M. RICHARD pouvoir à M. ROCHER, M. ALLET pouvoir à M. ROCHER.

Absents : Mme NGO DJOB, Mme ETHUIN-JEANMET, Mme YOT.

Secrétaire de séance : M. KAYAL.

N° DEL-2022-052**OBJET : FIXATION DES DROITS DE VOIRIE POUR L'ANNEE 2022**

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable de la commission permanente des Finances en date du 13 juin 2022,

CONSIDERANT que la Ville souhaite mettre en place des droits de voirie afin d'une part de répondre aux principes de gestion, de préservation, de sécurité et de circulation au sein des espaces publics, et d'autre part afin de mieux adapter les droits liés à l'activité économique.

CONSIDERANT les tarifs proposés, selon le tableau suivant :

Catégories	Tarifs 2022 proposés
Bennes	2,10 €/m ² /jour
Bungalows de chantiers WC chimiques Marchands ambulants type camion Dépôts matériels et matériaux d'une emprise au sol égale ou supérieure à 1 m ²	2,10 €/m ² /jour
Échafaudages	2,10 €/ml/jour
Déménagements	Gratuit

CONSIDERANT que ces tarifs pourront faire l'objet d'une revalorisation chaque année, dans quel cas ils feront l'objet d'une nouvelle délibération.

Vu la note explicative de synthèse et sur le rapport Monsieur Olivier Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE la fixation de droits de voirie conformément au tableau reproduit ci-dessous :

Catégories	Tarifs 2022 proposés
Bennes	2,10 €/m ² /jour
Bungalows de chantiers WC chimiques Marchands ambulants type camion Dépôts matériels et matériaux d'une emprise au sol égale ou supérieure à 1 m ²	2,10 €/m ² /jour
Échafaudages	2,10 €/ml/jour
Déménagements	Gratuit

Article 2 : DIT que les recettes seront imputées au budget principal et permettront de financer les entretiens de voirie

* *

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.



Pour extrait conforme au registre des délibérations

Céline VILLECOURT – Maire